

Règlement # 1102, amendé par 1127, 1163, 1178 et 1193

Ville de Montmagny

Formule de demande d'aide financière - Programme d'aide fiscale - Commerces et Services

(prolongé jusqu'au 31 décembre 2018)

À compléter lisiblement

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom de la personne morale :
(Commerce ou Service)

Prénom, nom du représentant autorisé:

Adresse du bâtiment :

Téléphone : Personne morale :

Représentant autorisé :

VOLETS D'AIDE FINANCIÈRE

Cocher la case qui s'applique à votre situation :

1. **Volet acquisition d'un bâtiment** (subvention équivalente au paiement du droit de mutation jusqu'à concurrence de 5 000 \$ ou, dans le cas d'un bâtiment demeuré vacant de façon continue depuis plus de 6 mois à la date d'acquisition, 7 500 \$).

Ce volet vise le propriétaire qui acquiert, dans le périmètre urbain, un bâtiment abritant un usage de type commercial ou de service. Cet usage doit occuper ce bâtiment selon une proportion de 50 % ou plus. Cette proportion est abaissée à 30 % ou plus dans le cas des bâtiments situés au centre-ville assujettis à un règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le droit de mutation facturé doit être payé pour obtenir la subvention.

2. **Volet construction d'un bâtiment** (remise de taxe foncière générale, sur la portion de la valeur du bâtiment occupée par un usage de type commercial ou de service, de l'ordre de 50 % pour l'exercice financier où la modification du rôle prend effet et de 25 % pour l'exercice financier suivant).

Ce volet vise le propriétaire qui, dans le périmètre urbain, construit ou reconstruit un bâtiment dans l'objectif d'abriter un usage de type commercial ou de service. Suivant les travaux, cet usage doit occuper ce bâtiment selon une proportion de 50 % ou plus. Cette proportion est abaissée à 30 % ou plus dans le cas des bâtiments situés au centre-ville assujettis à un règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le compte de taxes doit être complètement payé pour obtenir la remise.

3. **Volet agrandissement, rénovation ou transformation d'un bâtiment** (remise de taxe foncière générale, sur la portion de la valeur du bâtiment occupée par un usage de type commercial ou de service et se limitant à la valeur foncière ajoutée découlant de travaux, sur trois exercices financiers, respectivement, 75 %, 75 % et 50 %, le premier exercice financier étant celui au cours duquel la modification du rôle prend effet).

Ce volet vise le propriétaire qui, dans le périmètre urbain, a exécuté des travaux d'agrandissement, de rénovation ou de transformation d'un bâtiment dans l'objectif de conserver ou de prendre, principalement, l'exercice d'un usage de type commercial ou de service. Suivant les travaux, cet usage doit occuper ce bâtiment selon une proportion de 50 % ou plus. Cette proportion est abaissée à 30 % ou plus dans le cas des bâtiments situés au centre-ville assujettis à un règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le compte de taxes doit être complètement payé pour obtenir la remise.

Advenant que les travaux sont exécutés par un locataire, le propriétaire pourra bénéficier du présent volet d'aide fiscale que dans la mesure où il annexe au présente formulaire un engagement écrit à l'effet qu'il n'imposera pas de hausse de loyer ou autre charge au locataire au cours des années visées par des remises de taxe. Une copie de cet engagement doit être remise au locataire.

CONDITIONS À RESPECTER (OUTRE CELLES CONTENUES AU RÈGLEMENT)

- Le programme se limite aux zones comprises dans le périmètre d'urbanisation;
- Les 3 volets d'aides financières prévus au programme prennent effets au 1^{er} juillet 2012;
- Pour avoir droit aux aides financières, le propriétaire admissible **doit absolument déposer** à la Ville, au Service des finances et de l'approvisionnement, le présent formulaire, dûment complété, **à l'intérieur des délais suivants**:
 - en ce qui concerne le volet 1, au plus tard 90 jours suivant la date d'émission de la facturation sur laquelle apparaît le montant du droit de mutation, le propriétaire **doit annexer** au formulaire une copie de l'acte notarié;
 - en ce qui concerne les volets 2 et 3, au plus tard 90 jours suivant la date d'émission de la facturation de la taxe foncière complémentaire émise découlant de la modification apportée au rôle d'évaluation résultant des travaux;
- Le programme porte échéance au 31 décembre 2018. (règlement 1193) Seules les modalités eu égard aux aides financières accordées poursuivent leurs effets après cette date.

Les explications et conditions apparaissant au présent formulaire ont pour seul objectif de favoriser une meilleure compréhension de la part du propriétaire, les dispositions contenues au règlement prévalent.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

- Je suis le propriétaire de la propriété visée au présent formulaire et je demande une aide financière dans le cadre du programme établi en vertu du règlement numéro 1102 *décrétant l'établissement d'un programme d'aide fiscale favorisant la revitalisation de secteurs composés de commerces et services à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny* et ses amendements.

_____ Date

_____ Signature

- Si volet 2 ou 3 applicable :

J'atteste par la présente que les travaux ont été effectués conformément à la loi et à la réglementation en vigueur. De plus, suivant les travaux, la bâtiment de même que l'(es) usage(s) exercé(s) est ou sont conforme(s) à la loi et aux règlements.

À cet effet, préalablement à l'exécution des travaux, j'ai obtenu un permis municipal portant le numéro de permis et la date d'émission suivants :

Numéro de permis :

Date d'émission :

- Si volet 3 applicable et que le locataire est celui qui a exécuté les travaux :

J'annexe à la présente un engagement de ma part, en tant que propriétaire, à l'effet que je n'imposerai pas de hausse de loyer ou toute autre charge au locataire visé et ce, au cours des exercices financiers où je recevrai des remises de taxe sous le volet 3 du présent programme d'aide fiscale.

_____ Date

_____ Signature

Je comprend que la Ville de Montmagny conserve tous ses recours en recouvrement de toute somme d'argent reçue indûment advenant une fausse déclaration de ma part contenue dans la présente.

_____ Date

_____ Signature

À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

▪ Date du dépôt de la demande à la Ville: _____

▪ Demande reçue par: _____

▪ Admissibilité de la demande :

➤ La propriété visée est-elle admissible au programme ?

La propriété est sise au _____ **ET**
Adresse civique

✓ se situe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

Oui Non

✓ se situe à l'intérieur du secteur du centre-ville assujetti à un PIIA

Oui Non

✓ La classe apparaissant sur le certificat de l'évaluateur est _____.

* (pour être admissible, la classe sur le certificat doit indiquer 7 ou plus à l'exception des unités d'évaluation situées au centre-ville assujetties par un PIIA. Dans ce dernier cas, la classe doit indiquer 6 ou plus).

✓ La transaction ou les travaux visent :

• le volet 1

• le volet 2

• le volet 3

➤ Si volet 1 applicable :

- date d'émission de la facturation du droit de mutation : _____

(formulaire doit être déposé au plus tard 90 jours après cette date)

l'immeuble était-il vacant depuis plus de 6 mois à la signature de l'acte notarié ? (Si oui, remboursement maximal du droit de mutation est haussé à 7 500 \$). _____

➤ Si volet 2 ou 3 applicable :

- date d'émission de la facturation de la taxe foncière complémentaire : _____

(formulaire doit être déposé au plus tard 90 jours après cette date)

- un permis municipal a été émis préalablement aux travaux :

Oui Non

➤ Si volet 3 applicable et que le locataire est celui qui a exécuté les travaux :

- un engagement écrit du propriétaire est joint au présent formulaire (article 3.3.2)

Oui Non

Commentaires: _____

